

Se Préparer Au Mariage

﴿وَخَلَقْنَاكُمْ أَزْوَاجًا﴾

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «تُنكِحُ الْمَرْأَةَ لِأَرْبَعٍ: لِمَالِهَا، وَلِحَسَبِهَا، وَلِجَمَالِهَا، وَلِدِينِهَا. فَأَظْفَرُ بِذَاتِ الدِّينِ. تَرَبَّتْ يَدَاكَ!»

Chers Croyants !

Alors qu'Il énumère les bénédictions qu'Il nous a accordées dans le Coran, Allah dit : « **Nous vous avons créés en couples.** »¹. Le lien conjugal entre un homme et une femme est sans aucun doute le plus noble des liens qui puissent unir deux personnes. Afin de souligner l'importance du mariage, le Prophète (s.a.s) s'est adressé aux jeunes en ces termes : « **Ô vous les jeunes ! Celui d'entre vous qui en a les capacités, qu'il se marie. Car ceci lui fera baisser le regard et le protégera de la débauche.** »². Par conséquent, un croyant qui trouve l'opportunité de se marier complétera sa religion et se protégera de l'illicite.

Mes Chers Frères !

Nos frères et sœurs qui ont atteint l'âge de se marier doivent faire un bilan et s'interroger sur leur propre situation avant de franchir cette étape importante. Nous devons nous demander : « *Y a-t-il des lacunes dans ma vie religieuse que je dois corriger ?* », « *Ai-je la maturité et la force de m'occuper d'une famille ?* » ou bien « *Est-ce que ma connaissance religieuse sur la loi du mariage est suffisante ?* ». Nous devons ainsi nous poser ces questions et faire les démarches pour le mariage en conséquence. Ces préparatifs ne doivent pas être faits pour un mariage d'un jour, mais pour un mariage de toute une vie.

Chers Musulmans !

Le Prophète a dit : « **On épouse une femme pour quatre raisons : ses biens, sa lignée, sa beauté et sa piété. Tachez donc de choisir celle qui détient la piété !** »³

Si le hadith s'adresse aux hommes, son contenu s'adresse aussi aux femmes. Sans aucun doute, pour une croyante ou un croyant, les bonnes mœurs, qui sont les fruits de la piété, priment. Pour cette raison, le Messager d'Allah a même dit : « **Si une personne dont vous appréciez la vie religieuse et la piété vient à vous pour demander la main de votre fille, accordez-lui. Si vous ne le faites pas, il y aura certes des conflits et de la corruption sur terre.** »

Sur ce, les compagnons dirent : « Ô Messager d'Allah et s'il manque quelque chose chez cette personne ? ».

Le Prophète dit alors trois fois : « **Si une personne dont la vie religieuse et la piété vous plaisent vient à vous, mariez-lui votre fille** ».⁴ Nous comprenons de ces recommandations de notre Prophète (s.a.s) que les traits les plus importants à rechercher chez les époux avant le mariage sont la piété et les bonnes mœurs. Les parents ont donc une grande part de responsabilité à cet égard.

Chers Fidèles !

L'accent mis sur la piété dans le hadith ne signifie pas que les autres critères ne sont pas importants. Il est naturel pour un jeune homme ou une jeune femme de vouloir épouser quelqu'un en raison de sa richesse, de sa famille ou bien de sa beauté. Cependant, il ne faut pas oublier que tout cela peut changer avec le temps et disparaître. Ce qui est beau dans la jeunesse peut perdre de sa beauté avec l'âge. Une personne riche peut se retrouver ruinée pour une raison ou une autre. Une personne peut également s'éloigner de sa famille et de son peuple après le mariage. Ce ne sont pas des critères qui durent toute une vie. Cependant, les bonnes mœurs, la vertu, la chasteté et la crainte Allah et de l'au-delà sont des valeurs suprêmes qui révèlent le caractère d'une personne. Le mariage avec des individus ayant ces caractéristiques a été fortement recommandé par notre Prophète (s.a.s). Il ne faut donc jamais oublier que le secret de la longévité des mariages doit être recherché dans ces vertus.

Il est évident que la richesse ne devrait pas être une condition recherchée pour le mariage. Cependant, il faut aussi garder à l'esprit que dans l'Islam, l'homme a la responsabilité de subvenir aux besoins de sa famille.

Je termine ce sermon avec ces paroles d'Allah: « **Ceux qui ne trouvent pas l'opportunité de se marier doivent garder leur chasteté jusqu'à ce qu'Allah les rende riches par Sa grâce** »⁵. Il est également important de rappeler ce *hadith* : « **Que celui qui ne peut se marier jeûne. Car jeûner coupera votre désir.** »⁶

Que notre Seigneur Tout-Puissant accorde à nos frères célibataires des mariages fructueux, et bénisse la vie familiale de ceux qui sont déjà mariés. Amin.



1 Sourate de la Nouvelle (An-Naba), 78:8

2 Muslim, Nikâh, 1

3 Bukhârî, Nikâh, 15; Muslim, Radâ, 53

4 Tirmidhî, Nikâh, 3

5 Sourate de la Lumière (An-Nour), 24:33

6 Muslim, Nikâh, 1